

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

N°16 : CONVENTION AVEC LE SYDEV RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE MISSION DE SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE. (Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD).

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV) gère différentes missions relatives à la distribution des énergies sur le département de la Vendée. Acteur de la transition énergétique, le SYDEV accompagne les collectivités dans les démarches en lien avec l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la mobilité durable.

Conformément à la poursuite de ces objectifs, le SYDEV réalise ainsi des études énergétiques de bâtiments publics.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la Résidence de la Fontaine du Jeu, le SYDEV propose donc un partenariat destiné à la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments des EHPAD « A La Claire Fontaine » et « Les Chênes ».

L'objectif est de cibler les défaillances du bâtiment en matière énergétique et d'y apporter des solutions, notamment par le biais de la réalisation de travaux de maîtrise de la demande en énergie et de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur les bâtiments étudiés.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du CCAS le bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer le projet de convention joint en annexe ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget du CCAS.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 24/10/22

Publié électroniquement le : 24/10/22

Véronique BESSE,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

